

Compte rendu de séance

Séance du 15 Janvier 2026

L' an 2026 et le 15 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de TRONSANGES sous la présidence de RONDAT Philippe Maire

Présents : : M. RONDAT Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Laure, GOUT Josiane, MENARD Sandrine, TIRREAU Denise, MM : POMMIER Philippe, MAGNET Alexandre

Excusés : Mme MARNIER Mounia, MM CAZIOT David, LACORNE Frédéric, PERRET Pascal,

A été nommée secrétaire : Mme BONNEAU Laure

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
 - Présents : 07
- Le quorum est atteint, la séance débute à 20:00

Date de la convocation : 09/01/2026

Date d'affichage : 09/01/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de COSNE COURS SUR LOIRE
le : 16/01/2026

Objet(s) des délibérations

2026_01 Décision Modificative N°2

2026 01 – Décision Modificative N°2 (BP 2025)

Lors du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2025 où le Trésor Public nous demandait d'amortir les travaux d'extension du réseau AEP de la route bleue, les Membres du Conseil Municipal ont pris une délibération avec avis favorable permettant un amortissement de la somme de 624.50€ par an pendant 10 ans. Il avait été demandé de faire un ajout de crédit entre les comptes 681 (dépense de fonctionnement) au 042 et 281531 au 040 (recette d'investissement)

Cette modification a eu pour conséquence de déséquilibrer la section dépenses de fonctionnement.

Pour rétablir l'équilibre budgétaire, comme la réglementation nous y oblige, une correction doit être apportée au budget primitif 2025.

Nous proposons pour cela d'inscrire au BP 2025 une somme de + 730 € au compte 7484 (dotation de recensement perçue) et de diminuer pour cette même valeur le compte 60631 (fournitures d'entretien)

Cette inscription permet de régulariser la situation et de présenter un budget conforme avec les prévisions budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement = 592 064.42€

Recettes de fonctionnement = 592 899.92€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité** la décision modificative n°2 du budget communal 2025 telle que présentée,
- **AUTORISE et CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour 07

Contre 0

Abstentions 0

Séance levée à 20 :15

En mairie, le 16/01/2026

Le Maire

Philippe RONDAT

